

**Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire**

A l'attention de Monsieur Jean CHARRIER  
19, boulevard de la Chapelle  
44270 MACHECOUL

Nos réf. : 0544/ED/2012

Nantes, le 19 octobre 2012

Monsieur le Président,

Le Syndicat d'aménagement hydraulique (SAH) du sud Loire prépare depuis plusieurs mois un Contrat régional de bassin versant (CRBV) sur le territoire « Boivre, Acheneau, Tenu ». Vous m'avez adressé le programme d'actions pour avis.

Les opérations portées par le SAH et ayant pour objet la restauration des milieux aquatiques et à assurer les continuités écologiques, sont au cœur de ce projet. Elles répondent totalement aux enjeux et objectifs fixés par le SAGE estuaire de la Loire. C'est pourquoi le bureau de la Commission Locale de l'Eau a émis un avis favorable à son sujet.

Lors de l'audition, vos services ont précisé que les opérations de restauration d'une zone humide sur le site de la Guignardais à Bouaye et de préservation d'une zone humide à Rouans, via l'aménagement d'un sentier pédestre et la pose d'une passerelle, étaient retirées du contrat. Cette dernière opération telle que décrite dans le dossier était en marge des objectifs du SAGE de l'estuaire de la Loire.

Par ailleurs, l'opération de restauration du maillage bocager portée par la communauté de communes Cœur Pays de Retz est jugée intéressante et en phase avec les attentes du SAGE. Cependant, le programme proposé apparaît très ambitieux. En effet, il prévoit notamment la réalisation de 90 plans de gestion du maillage bocager alors même que l'inventaire de la ressource n'est pas fait. Pour mémoire, le CRBV porte sur une durée de trois ans et toute opération non réalisée, ne pourra plus être aidée. En conclusion, cette opération devrait être redimensionnée pour plus de réalisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER  
Président du SAGE Estuaire de la Loire